

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 mars 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 17 mars 2004, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un bilan des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la République populaire de Chine en février 2004 (voir annexe). Ce bilan a été établi sous ma responsabilité à la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Wang** Guangya



## **Annexe à la lettre datée du 17 mars 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Bilan des travaux du Conseil durant la présidence de la Chine (février 2004)**

#### **Introduction**

En février 2004, le Conseil de sécurité a abordé, sous la présidence de la République populaire de Chine, un large éventail de questions inscrites à son ordre du jour (la Côte d'Ivoire, le Kosovo, Chypre, l'Iraq, la République démocratique du Congo, la mission en Afrique centrale, le Moyen-Orient/Palestine, le Timor-Leste, la Somalie, la Géorgie et Haïti). Grâce à la coopération des membres du Conseil et au concours du Secrétariat, les travaux du Conseil se sont déroulés avec ordre et méthode, la priorité ayant été dûment accordée à certaines questions au premier plan de l'actualité internationale sans négliger pour autant les autres questions inscrites à son ordre du jour.

Au mois de février, le Conseil a tenu au total 11 séances officielles et 9 séries de consultations officieuses. Il a adopté trois résolutions et deux déclarations du Président. Le Président a également fait trois déclarations à la presse au nom du Conseil.

Sur son site Web (<[www.china-un.org](http://www.china-un.org)>), la présidence a publié régulièrement et rapidement le programme de travail du Conseil ainsi que les activités qu'il avait entreprises au mois de février.

#### **Afrique**

##### **Mission en Afrique centrale**

Le 17 février, le Conseil a tenu une séance publique consacrée au rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2004/52). Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a présenté le rapport intérimaire et rendu compte au Conseil de l'évolution récente de la situation dans la région. Les membres du Conseil ont félicité la mission du Conseil de sécurité pour l'importante contribution qu'elle avait apportée au processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi et ils ont accueilli avec satisfaction l'évolution positive de la situation dans ces deux pays. Ils ont exprimé l'espoir que cette évolution contribuerait à créer des conditions propices à la convocation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

##### **Côte d'Ivoire**

Le 4 février, le Conseil a tenu des consultations consacrées à la Côte d'Ivoire, à l'issue desquelles, il a adopté la résolution 1527 (2004), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) jusqu'au 27 février 2004. Après une série de consultations, le Conseil a adopté à l'unanimité, le 27 février, la résolution 1528 (2004), par laquelle il a décidé de créer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à compter du 4 avril 2004. Dans cette

résolution, il a également décidé de proroger le mandat de la MINUCI et des forces de la CEDEAO jusqu'au 4 avril 2004 et prié le Secrétaire général de transférer, à cette date, l'autorité de la MINUCI et des forces de la CEDEAO à l'ONUCI. Le Secrétaire général s'est félicité de l'adoption de la résolution et a déclaré qu'une présence renforcée des Nations Unies favoriserait le processus de paix en Côte d'Ivoire ainsi que la stabilité dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

### **République démocratique du Congo**

Le 11 février, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, William Lacy Swing, a présenté un exposé aux membres du Conseil. Ces derniers se sont félicités des faits positifs récemment observés dans le processus de paix et de réconciliation nationale tout en soulignant qu'il restait beaucoup à faire pendant la période précédant les élections nationales qui devaient avoir lieu en 2005. Ils ont invité la communauté internationale à aider le Gouvernement d'unité nationale et de transition à mettre en oeuvre l'Accord global et inclusif. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse (voir appendice).

### **Somalie**

Le 25 février, le Conseil a tenu des consultations consacrées à la Somalie, au cours desquelles le Représentant du Secrétaire général pour la Somalie, Winston Tubman, a présenté aux membres du Conseil le rapport du Secrétaire général, daté du 12 février 2004 (S/2004/115), et rendu compte des faits nouveaux intervenus après la période couverte par le rapport du Secrétaire général. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui résolu au processus de réconciliation nationale en Somalie lancé sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ils se sont félicités de la signature, le 29 janvier 2004, de la Déclaration sur l'harmonisation des différentes questions proposées par les délégués somaliens aux réunions consultatives sur la Somalie, qui marquait une étape importante sur la voie d'une paix et d'une réconciliation durables en Somalie, et demandé aux parties somaliennes de mettre à profit les progrès accomplis jusqu'ici. Ils ont condamné ceux qui faisaient obstacle au processus de paix et se sont déclarés gravement préoccupés par la situation qui régnait en Somalie sur le plan humanitaire. À la fin des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la Somalie (S/PRST/2004/3).

### **Asie**

#### **Iraq**

Le 9 février, le Secrétaire général a informé le Conseil à l'occasion de consultations de sa décision d'envoyer une mission d'enquête des Nations Unies en Iraq sous la conduite de Lakhdar Brahimi. Les membres du Conseil ont appuyé sans réserve la décision du Secrétaire général et exprimé leur conviction que la mission contribuerait à promouvoir le processus politique en Iraq.

Le 24 février, le Conseil a entendu des exposés des Représentants permanents des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord conformément au paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité. Le Représentant permanent des États-Unis a consacré son exposé à l'évolution politique de la situation en Iraq et aux questions ayant trait à la sécurité et au désarmement et au programme « pétrole contre nourriture ». Le Représentant permanent du Royaume-Uni a quant à lui fait porter l'essentiel de ses observations sur la fourniture de services de base en Iraq et les problèmes relatifs à la reconstruction économique, aux droits de l'homme et à la justice dans ce pays.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport de la mission d'enquête qui leur avait été distribué avant la séance et remercié M. Brahimi et ses collaborateurs de leur travail. Ils ont également souligné qu'il fallait respecter la date du 30 juin pour le transfert de la souveraineté à l'Iraq et se sont déclarés favorables à un élargissement du rôle de l'ONU dans le processus politique en Iraq.

### **Timor-Leste**

Le 20 février, le Conseil a tenu une séance publique consacrée au Timor-Leste. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a présenté le rapport spécial du Secrétaire général (S/2004/117). Il a passé en revue les progrès remarquables enregistrés au Timor-Leste depuis la création de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Il a également fait observer qu'alors que le mandat de la Mission approchait de son terme, l'objectif visant à ce que le Timor-Leste parvienne à une autonomie véritable n'avait pas encore été atteint. Le Secrétariat a conclu que la poursuite d'une opération de maintien de la paix pendant une nouvelle phase de consolidation d'un an était indispensable pour renforcer et consolider les acquis. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, José Ramos-Horta, a assisté à cette séance et demandé qu'une composante de maintien de la paix soit conservée dans la nouvelle mission des Nations Unies envisagée au Timor-Leste. Les membres du Conseil ont exprimé de nouveau leur soutien au Timor-Leste dans son effort d'édification de la nation et souscrit à la proposition du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MANUTO pour une nouvelle période d'un an. Plusieurs pays, dont certains membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le représentant de la Communauté des pays de langue portugaise, ont également fait des déclarations lors de la séance.

### **Moyen-Orient**

Le 18 février, le Conseil a tenu sa séance publique d'information mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Terje Roed-Larsen, a présenté un exposé au Conseil, dans lequel il a indiqué que la possibilité de relancer le processus de paix – reposant essentiellement sur la volonté déclarée des deux parties de se parler – subsistait. Il espérait qu'une première rencontre entre les deux Premiers Ministres aurait lieu le plus tôt possible. Il a déclaré que le plan de retrait unilatéral proposé par M. Sharon ne pouvait se dérouler dans le vide et, sans la coopération de l'Autorité palestinienne et l'assistance de la communauté internationale, un retrait dans l'ordre était peu probable. Il a engagé les parties à mettre à profit l'occasion qu'offrait la reprise éventuelle du processus de paix sur la

base de l'initiative de retrait, et le Quatuor à reprendre contact avec les parties et à relancer ses activités. Au cours des consultations officieuses qui ont suivi la réunion d'information, les membres du Conseil ont généralement souscrit à l'évaluation de la situation présentée par le Coordonnateur spécial.

## **Europe**

### **Chypre**

Au cours des consultations officieuses tenues le 9 février, le Secrétaire général a présenté au Conseil un exposé sur la question de Chypre. Il a fait savoir au Conseil, qu'après un examen attentif et les contacts encourageants qu'il avait eus à ce sujet pendant son récent voyage en Europe et depuis, il avait décidé d'inviter les dirigeants des deux parties à la question de Chypre, ainsi que les représentants de la Grèce, de la Turquie et le Royaume-Uni à se rencontrer à New York le 10 février. Il comptait que, à l'issue de cette rencontre, les parties retourneraient à Chypre pour poursuivre les négociations sur la base du plan révisé qu'il avait présenté le 26 février 2003. Le Secrétaire général a souligné qu'il était dans l'intérêt de tous les intéressés de régler cette question avant le 1er mai 2004 et que, avec la bonne volonté et la détermination de toutes les parties ainsi que le ferme soutien de la communauté internationale, cet objectif pouvait être atteint. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général et l'ont appuyée.

### **Géorgie**

Le 26 février, le Conseil a tenu, à la demande de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies, une séance publique au cours de laquelle le Président de la Géorgie, Mikhaïl Saakashvili, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation dans son pays ainsi que de sa conception du processus de paix en Abkhazie (Géorgie).

### **Kosovo et Serbie-et-Monténégro**

Le 6 février, le Conseil a tenu une séance publique consacrée au Kosovo et à la Serbie-et-Monténégro. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Harri Holkeri, a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2004/71) sur la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) et les activités de la MINUK, et plus particulièrement sur l'application par les Institutions provisoires d'administration autonome des huit objectifs fixés dans le cadre de la politique des « normes avant le statut ». Il a indiqué au Conseil qu'il présenterait prochainement un plan de travail qui énoncerait clairement les mesures requises pour atteindre ces normes. Les membres du Conseil se sont de nouveau déclarés favorables à une communauté pluriethnique ouverte à tous au Kosovo sur la base de la résolution 1244 (1999) et de la politique des « normes avant le statut ». Ils ont également exprimé leur soutien au processus d'examen lancé par le Représentant spécial.

Le Ministre fédéral adjoint aux affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro et les représentants de l'Albanie et de l'Irlande (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations lors de cette séance.

**Haïti**

En février, le Conseil s'est réuni à six reprises, à la fois dans le cadre de consultations officieuses et de séances officielles, pour examiner la situation en Haïti.

Le 18 février, le Président a fait une déclaration à la presse au nom du Conseil (voir appendice), dans laquelle il s'est déclaré profondément préoccupé par l'escalade de la violence et la détérioration de la situation politique et humanitaire en Haïti. Il a condamné les actes de violence et demandé à leurs auteurs d'y mettre immédiatement fin. Le Gouvernement et l'opposition ont été priés de poursuivre le dialogue et de surmonter leurs divergences pacifiquement et démocratiquement par des voies constitutionnelles.

Le 25 février, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, sur l'évolution récente de la situation en Haïti. Le Président a fait une autre déclaration à la presse à l'issue de cet exposé (voir appendice). Il a déploré la décision prise par l'opposition en Haïti de rejeter le plan d'action de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et souligné que la mise en oeuvre de ce plan offrait le meilleur moyen de régler les problèmes en Haïti.

À la demande du Gouvernement jamaïcain au nom de la CARICOM, le Conseil a tenu une séance publique le 26 février. Le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, K. D. Knight, le Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique du Commonwealth et des Bahamas, Frederick A. Mitchell, et des représentants d'autres États Membres ont pris la parole à cette occasion. Le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque a exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité autoriserait prochainement le déploiement d'une opération de maintien de la paix en Haïti pour aider à stabiliser la situation et à rétablir l'ordre public. À la fin de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/4), dans laquelle il a salué le rôle moteur que jouaient l'OEA et la CARICOM dans la promotion d'un règlement pacifique et la recherche des moyens de rétablir la confiance entre les parties, en particulier grâce à leur plan d'action, et indiqué qu'il étudierait d'urgence les options, et notamment celle d'une force internationale d'appui à un règlement politique, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le 29 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1529 (2004), par laquelle il a autorisé le déploiement d'une force intérimaire multinationale en Haïti pour une période de trois mois au maximum. Il s'est déclaré prêt à créer ensuite une force de stabilisation des Nations Unies et prié le Secrétaire général de lui présenter des recommandations sur la taille, la structure et le mandat d'une telle force, de préférence dans les 30 jours. Il s'est également félicité de la désignation par le Secrétaire général d'un Conseiller spécial pour Haïti et prié le Secrétaire général d'élaborer un programme d'action visant à faciliter le processus constitutionnel et la fourniture d'une aide humanitaire et économique.

## Appendice

### Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité en février 2004

#### République démocratique du Congo (11 février)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu ce matin un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo. Ils ont jugé encourageants les faits positifs récemment observés dans le processus de paix et de réconciliation nationale et ont réaffirmé leur plein appui au Gouvernement d'unité nationale et de transition et aux efforts de la MONUC.

Les membres du Conseil partagent les préoccupations exprimées par le Comité international d'accompagnement de la transition par rapport à l'ampleur du travail à accomplir dans la perspective des élections nationales prévues pour 2005. Ils ont souligné la nécessité de mettre en oeuvre le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants congolais, l'importance de désigner un coordonnateur national chargé d'harmoniser l'action du Gouvernement d'unité nationale et de transition et l'urgence qu'il y a à adopter certaines lois importantes. Ils ont aussi souligné l'importance qu'ils attachent à l'élargissement de l'autorité de l'État, à la réforme du secteur de la sécurité, à la consolidation de l'état de droit, à la reconstruction économique et à la lutte contre l'exploitation illégale des richesses naturelles et l'impunité.

Les membres du Conseil ont appelé la communauté internationale à aider le Gouvernement d'unité nationale et de transition dans ses efforts. Ils ont pris note à cet égard des progrès accomplis et des mesures qu'il a été convenu de prendre lors de la réunion du 9 février 2004 sur la réforme du secteur de la sécurité, mesures qui peuvent offrir une solide assise à l'intégration et à la réorganisation de l'armée et de la police.

#### Haïti (18 février)

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés vivement préoccupés par l'escalade de la violence et l'aggravation de la crise politique en Haïti, qui ont conduit à la détérioration de la situation humanitaire et entraîné notamment de nombreuses pertes en vies humaines.

Les membres du Conseil ont énergiquement condamné les actes de violence et exhorté leurs auteurs à y mettre fin. Ils ont également exprimé leur profonde inquiétude devant les violations massives des droits de l'homme qui se produisent en Haïti.

Les membres du Conseil demandent au Gouvernement du Président Jean-Bertrand Aristide et aux secteurs de l'opposition de ramener la confiance, de rouvrir le dialogue, de surmonter leurs divergences pacifiquement et démocratiquement par des voies constitutionnelles.

Les membres du Conseil se félicitent des efforts déployés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et demandent instamment à tous les intéressés de s'y associer.

Les membres du Conseil de sécurité ont déclaré qu'ils appuyaient énergiquement les initiatives des organisations régionales concernées, la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains, pour trouver une issue à la crise.

**Haïti (25 février)**

Les membres du Conseil de sécurité condamnent la violence et la crise politique en Haïti, qui continuent à entraîner la perte de vies humaines, la dégradation de la situation humanitaire et des violations des droits de l'homme.

Les membres du Conseil déplorent la décision de l'opposition de rejeter le plan d'action de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États américains, et engagent le Gouvernement du Président Jean-Bertrand Aristide et l'opposition à accepter et à appliquer les dispositions de ce plan et des résolutions de l'Organisation des États américains. La mise en oeuvre du plan offre en effet la meilleure chance de rétablir la confiance, de restaurer le dialogue et de permettre aux Haïtiens de régler leurs différends de façon pacifique et démocratique dans le respect de la Constitution.

Les membres du Conseil invitent instamment la communauté internationale à réagir face à la gravité de la situation humanitaire en Haïti. Ils engagent toutes les parties au conflit à faciliter la distribution des denrées alimentaires et des médicaments, à s'assurer que l'aide humanitaire parvient à ceux qui en ont besoin et à veiller à la sécurité du personnel et des installations de l'ONU qui contribuent à ces activités.

Les membres du Conseil appellent le Gouvernement comme les rebelles armés à respecter les droits de l'homme et à cesser de recourir à la violence pour atteindre leurs objectifs politiques, et soulignent que ceux qui commettent des violations des droits de l'homme devront en répondre.

Les membres du Conseil de sécurité continueront de suivre de près la situation en Haïti.

---